

AVIS PUBLIC

DEMANDES D'UN USAGE CONDITIONNEL

Avis public est, par les présentes, donné à toutes les personnes intéressées que, lors de la séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Mercier–Hochelaga-Maisonneuve qui se tiendra **le 3 février 2025, à 18 h 30** à la salle du conseil, située au 6854, rue Sherbrooke Est, niveau sous-sol, les membres du conseil statueront sur les demandes d'usage conditionnel suivantes :

- 2735, avenue Bourbonnière – permettre un nombre de logements supérieur au nombre maximal prescrit, visant à transformer l'immeuble de 8 logements en un immeuble de 16 logements.
- 2408-2410, avenue Bourbonnière – permettre la réduction du nombre de logements existant visant à transformer un duplex en maison unifamiliale et à autoriser un minimum d'un logement au lieu de deux.

Lors de cette séance, toute personne intéressée peut se faire entendre par le conseil d'arrondissement relativement à ces demandes.

FAIT À MONTRÉAL, CE 17^E JOUR DE JANVIER 2025.

La secrétaire d'arrondissement substitut,

Olga Sacaliuc